



Convocation

**Assemblée générale des parents
Le mercredi 11 septembre 2019 à 18h30
Au gymnase de l'école Notre-Dame-de-la-Paix (entrée par la rue Evelyn)**

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.), vous êtes convoqués à l'Assemblée générale annuelle des parents.

Lors de cette rencontre, vous serez appelés à élire les nouveaux membres du Conseil d'établissement de l'école.

Vous devrez également élire parmi les parents du Conseil d'établissement un représentant au Comité de parents de la CSMB (Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys), et décider de former ou pas un Organisme de participation des parents (O.P.P.)

Voici l'ordre du jour proposé :

- 1- Mot de la direction
- 2- Présentation du personnel
- 3- Portrait de l'école
- 4- Projet éducatif et code de vie
- 5- Travaux autour de l'école et organisation scolaire
- 6- Service de garde
- 7- Présentation des membres du Conseil d'établissement (CÉ) 18-19
- 8- Bilan du CÉ 18-19
- 9- Bilan 18-19 du comité « cour d'école »
- 10- Rôles du CÉ, de l'OPP et du Comité des usagers du SDG
- 11- Nomination des officiers d'élection
- 12- Mise en candidature et élection aux postes vacants au CÉ
 - a. Élection d'un représentant au comité régional de parents (CRP) et de son substitut
- 13- Décision quant à la formation d'un Organisme de participation parentale (OPP)
- 14- Décision quant à la formation d'un comité des usagers du service de garde

Après l'AG, vers 19h45, les enseignants du primaire vous attendent dans leur classe pour une rencontre de parents qui devrait se terminer vers 20h30. Les parents du préscolaire ayant déjà eu la rencontre avec les enseignantes le 27 août dernier sont invités à se présenter entre 18h30 et 19h40 pour l'AG.

Veillez noter qu'un service de garde sera disponible de 18h30 à 20h45 pour vos enfants de 3 ans et plus car la rencontre avec les enseignants se tient uniquement avec les parents.

Afin de nous aider à bien vous accueillir, veuillez compléter le coupon-réponse au bas de cette convocation et le retourner à l'école au plus tard le mardi 10 septembre.

La présidente du Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-la-Paix 2018-2019.

Caroline Chassé



Assemblée générale de parents du mercredi 11 septembre 2019

- Je serai présent(e) à cette importante rencontre.
- Je ne pourrai être présent(e).

Signature d'un parent : _____ date : _____

Le nom de mon enfant : _____ groupe : _____

J'ai besoin du service de garde pour :

Nom de l'enfant _____ âge _____

Nom de l'enfant _____ âge _____

Nom de l'enfant _____ âge _____